

A. Michaux

Avocat

152. Rue Faidherbe

~~220~~

Boulogne s/Mer. le 18 aout

R. 25.VIII.

Affaire AcaSemna

Cher Mmeur

Je n'ai pu vous répondre plus tôt car j'étais en voyage. Votre dépêche m'est arrivée à Bruxelles après l'entrevue où j'avais fait tout spécialement pour vous. Ces messieurs paraissaient très heureux à écrire le brouillon avec M. Rosenberger, j'ignorais qu'il y eut d'accord et c'est pour cela que je n'avais attaché aucune importance à la modification des statuts que j'acceptais de confirmer vendredi car c'était une pure formalité. Mais puisqu'il y a d'accord je suis obligé de convenir que en droit, ce que nous faisons n'est pas légal.

Nous ne pouvons pas déclarer nos statuts pour la réformer une société qui entend subsister, et si M. Rosenberger continue l'ancienne société nous ne pourrons pas lui prendre son titre. Vous avez très habilement amené

les neutralistes au latin, comme M. Rosenberger avait améné habilement les volontaristes au neutral et si l'accord avait persisté vous aviez le droit de dire "anno XXIII" mais apparemment le brouill je suis obligé comme avocat et comme honnête homme de reconnaître que nous allons usurper le bien d'autrui puisque autrui subsiste et est en possession régulière de ces statuts. Pour tourner la difficulté il faudrait invoquer tous les droits à une réunion à voté finie, sur le mandat échu, c'est alors d'être impossible et tant pis si il ne vient personne. Les présent volontariste et vous pourrez invoquer le vote régulier. Je crois que si vous aviez été présent à notre discussion vous auriez été de notre avis. Vous armerez maintenant la cause de la modification de mon vote mais je n'insiste pas pour que mon non n'approuve pas la modification des statuts tant que tous les socios ne sont pas d'accord pour dire "inter socios" d'accord nia es constituto novo societate, avec un article défini la phrase serait plus clair "inter les socios" c'est licite, inter Des socios c'est illégal, à mon avis

mais c'est chez moi une pure question de principe et on peut parfaitement voter le contraire sans que j'y attache d'importance linguistique.

Je reçois à l'instinct le no 3. je suis assy de Paris à Bernhaert. Je crois maintenant que nous devons agir dans la publication du gramme et du dict jusqu'à plus ou moins discussion et accord sur la façon de procéder qui propose Bernhaert. Les catholiques français redoutent par l'espéranto renoncer à l'idée de latin. Depuis qu'il a eu la voie revue et ma brochure il ya quelques chose à faire et nous devons nous réunir. Ces adeptes du latin simplifié s'entendent pour le travail à faire. Il faudrait une réunion des adeptes pour échanger des idées. C'est ce que j'aurai voulu faire cette année avec vous. Je veux que les idées de l'Oratoire ne peuvent pas nous concilier. Il faut plutôt cogiter sur Meyman et Blondel.

Votre bien dévoué

Mickey